



**BASES DE FACTURATION 2017-2018**

Maternelle	Primaire	Collège
------------	----------	---------

<b>Frais de scolarité annuels et assurance</b>	<b>773,00 €</b>	<b>780,00 €</b>	<b>947,00 €</b>
<b>Frais fixes :</b>			
Cotisation diocésaine et tutelle congréganiste	<b>59,00 €</b>	<b>59,00 €</b>	<b>59,00 €</b>
Tablier en Maternelle, CP et CE1	<b>22,00 €</b>	<b>22,00 €</b>	-
Coopérative de classe	<b>30,00 €</b>	<b>30,00 €</b>	-
École : Fichiers scolaires, livres de littérature, fournitures scolaires...	<b>57,00 €</b>	<b>87,00 €</b>	<b>46,00 €</b>
Collège : Livres, matériel "consommable" pour la technologie, cahiers d'activités...			
<b>Coût annuel SCOLARITE (pour un EXTERNE)</b>	<b>941,00 €</b>	<b>978,00 €</b>	<b>1052,00 €</b>

**Restauration annuelle**

Quart-pension (2 repas par semaine)	<b>476,50 €</b>	<b>499,50 €</b>	<b>522,00 €</b>
Demi-pension (4 repas par semaine)	<b>953,00 €</b>	<b>999,00 €</b>	<b>1044,00 €</b>

**Coût annuel (scolarité + restauration)**

<b>Coût annuel pour un QUART-PENSIONNAIRE</b>	<b>1 417,50 €</b>	<b>1 477,50 €</b>	<b>1 574,00 €</b>
<b>Coût annuel pour un DEMI-PENSIONNAIRE</b>	<b>1 894,00 €</b>	<b>1 977,00 €</b>	<b>2 096,00 €</b>

**Forfait annuel Garderie ou Étude Surveillée**

Garderie PS, MS, GS, (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)	<b>390,00 €</b>		
Études CP au CM2 (Lundi, Mardi, Jeudi)		<b>390,00 €</b>	
Études CP au CM2 (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)		<b>490,00 €</b>	
Études 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> (Lundi, Mardi et Jeudi)			<b>390,00 €</b>

<b>Cotisation APEL (facultative)</b>	<b>25,00 €</b>	<b>25,00 €</b>	<b>25,00 €</b>
<b>Frais de dossier (pour les nouveaux uniquement)</b>	<b>40,00 €</b>	<b>40,00 €</b>	<b>40,00 €</b>

**Les Assurances :** Elles sont obligatoires pour chaque enfant.

- **L'Assurance Scolaire** est comprise dans le montant de la contribution des familles. Elle couvre, en cas d'accident corporel, nos élèves du jour de la rentrée au 31 août de l'année suivante.
- **L'Assurance Responsabilité Civile :** doit être souscrite par chaque famille auprès de son assureur, une attestation doit être fournie au début de chaque année scolaire. C'est cette assurance qui prend en charge les dégâts matériels provoqués par votre enfant.

**La Cotisation diocésaine et Tutelle congréganiste :** 59 € par enfant pour toute l'année. Ces cotisations, reversées à la Direction de l'Enseignement Catholique de Nice et à notre Tutelle congréganiste (Oratoire de France), servent à l'organisation générale de l'enseignement catholique : union des organismes de gestion, bureau des statistiques de l'enseignement catholique, organismes de formation, direction diocésaine, instances nationales de l'enseignement catholique, fonds de solidarité entre écoles, frais de gestion du réseau des collèges de l'Oratoire...

**La Cotisation APEL :** 25 € par famille (et non par enfant) pour l'année. L'adhésion à l'Association des Parents d'élèves n'est pas obligatoire. Cette cotisation donne droit à recevoir la revue bimensuelle de l'APEL, « Famille Education » et permet à l'Association des parents de participer au financement d'activités (sorties culturelles, sportives, matériel etc...). L'Association (APEL Saint Philippe) rend compte chaque année de l'utilisation de ses ressources, lors de son assemblée générale à laquelle tous les parents sont convoqués.